



Viktoria Invest

Paris, le 30 avril 2018

Communiqué de presse

Conformément à l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier, Viktoria Invest est tenue de déposer un rapport financier annuel comprenant les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société avant le 30 avril 2018.

La Société reste au cœur d'un conflit avec ses anciens dirigeants relatif au contrôle de sa filiale cambodgienne Victoria Angkor (VAK). A ce stade, la Société n'a pas été en mesure d'avoir accès à tous les éléments comptables et financiers de sa filiale cambodgienne, dans l'objectif d'arrêter ses comptes au 31 décembre 2017.

En raison de cette situation exceptionnelle, la Société se trouve actuellement dans l'impossibilité d'établir des comptes consolidés et de produire des comptes réguliers et sincères permettant de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat conformément aux prescriptions légales.

Le Conseil d'Administration poursuit ses efforts en France et au Cambodge pour essayer de remédier à cette situation. Il veillera tout particulièrement à ce qu'aucune atteinte à l'intérêt du marché ne puisse découler de ce retard de publication et a décidé, à ce titre, de maintenir la suspension du cours de bourse décidée depuis le 23 janvier 2018.

Le Conseil d'Administration